



CFR Confédération Française des Retraités

Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Ministre du Travail

127, Rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Rappel des positions de notre organisation

Paris le 5 Février 2026

Monsieur le Ministre,

Notre Confédération, forte de plus d'un million d'adhérents, suit avec attention les travaux que vous avez engagés le vendredi 5 décembre 2025 en réunissant les partenaires sociaux pour une **conférence sur le travail, l'emploi et les retraites**.

S'agissant des retraites, La CFR défend le système par répartition, le seul capable d'assurer l'évolution des régimes de retraite de base et complémentaire dans l'équité, la solidarité et la sécurité.

Elle préconise un système universel applicable à tous. En attendant d'atteindre cet objectif, elle demande :

- La convergence des régimes actuels pour le respect de l'équité,
- La mise en place d'une gouvernance collective – actifs/retraités – veillant aux conditions d'un équilibre financier global,
- La défense du pouvoir d'achat des retraités avec une indexation – a minima – des pensions sur les prix,

A noter que les contraintes et la pénibilité de certaines tâches peuvent être prises en compte mais ne sauraient être mises à la charge des caisses de retraite.

La CFR demande aussi la pérennisation et la sanctuarisation de la dotation au Fonds de Réserve des Retraites, ainsi que des réserves des régimes complémentaires AGIRC/ARRCO,

Les pensions de réversion devront elles aussi évoluer vers une harmonisation des conditions des différents régimes :

1. Pas de condition de ressources,
2. Dès l'âge de 55 ans,
3. Au taux de 60% de la pension du conjoint décédé.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

Au-delà de ces attentes, notre organisation regrette que l'on continue à aborder le problème des retraites comme s'il s'agissait d'un dossier monolithique, d'un grand tout qui en réalité n'existe pas puisque coexistent plus d'une quarantaine de régimes de retraite différents.

Elle estime critiquable que nombre d'études s'appuient sur une convention comptable, certes conforme aux textes actuels, mais qui présuppose que le régime de la Fonction Publique d'État (FPE) et les régimes spéciaux continuent d'être équilibrés par des impôts affectés et diverses contributions de l'État. Cette convention ne participe guère au besoin légitime d'une transparence dans la situation de nos régimes de retraite.

Notre organisation regrette enfin que - s'agissant des déficits publics - ne soit pas mis plus en lumière la solidité des régimes à cotisations définies, comme l'AGIRC-ARRCO, dont l'avantage est d'être équilibrés à la différence des régimes à prestations définies déficitaires. C'est à bien des égards ce qui devrait inspirer l'évolution de nos régimes de retraite vers un système universel que la CFR appelle de ses vœux.

Monsieur le Ministre, nous souhaitons par ce rappel synthétique de nos positions contribuer aux travaux que vous venez d'engager, notamment en matière de retraites, pour qu'enfin ce sujet ne soit plus celui que l'on remet sans cesse sur le métier sans jamais avancer vers un horizon enfin stabilisé auquel aspire tous les Français.

(Politesse)

Le Président de la CFR
Pierre ERBS



La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités